



Suisse

André Thibault

► **To cite this version:**

André Thibault. Suisse. Ursula Reutner. Manuel des francophonies, De Gruyter, 2017, 10.1515/9783110348217-010 . hal-02531931

HAL Id: hal-02531931

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02531931>

Submitted on 12 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

André Thibault

Suisse

Abstract : Cet article s'ouvre sur une présentation générale de la situation démolinguistique de la Suisse, suivie d'un survol historique de la lente implantation pluriséculaire du français aux dépens des patois. La législation linguistique aux niveaux fédéral et cantonal y est ensuite détaillée, tout comme la question de la pratique du français, que ce soit en famille, au travail, à l'école ou dans les médias. Une section est consacrée aux traits internes (phonétiques, syntaxiques ou lexicaux) qui particularisent le français de Suisse romande. Elle est suivie d'un développement portant sur les problèmes d'aménagement interne (le discours puriste, la féminisation des titres, la réforme de l'orthographe), les ouvrages scientifiques décrivant les helvétismes, la place de ces derniers dans la littérature romande, et enfin leur usage dans les médias et le système éducatif.

Keywords : Suisse romande, diglossie, helvétismes, féminisation des titres, réforme de l'orthographe

1 Situation démolinguistique

La Suisse (41.293 km²) est une confédération de cantons et compte plus de huit millions d'habitants (précisément 8.237.666, cf. Statistique suisse 2014a). Les langues des pays voisins y sont toutes pratiquées : le français en Suisse romande, l'italien au Tessin et dans deux vallées des Grisons, et le diasystème allemand dans le reste du pays. À ces langues il faut ajouter le romanche, dans les Grisons. Quatre cantons sont officiellement unilingues francophones (Genève, Vaud, Neuchâtel et Jura) et trois sont bilingues (le Valais, francophone à 62,8%, Fribourg à 63,2% et Berne à 7,6% ; cf. Lüdi/Werlen 2005, 89).

Le pourcentage de répondants au dernier recensement (cf. Statistique suisse 2014b) ayant déclaré le français comme « langue principale » s'élève à 22,5% (projeté sur le nombre d'habitants total cité ci-dessus pour 2014, cela équivaut à environ 1.850.000 locuteurs), vivant essentiellement dans la partie la plus occidentale du pays, où ils sont majoritaires. Cela dit, le nombre de bilingues n'est pas négligeable ; en tenant compte de ces derniers, on pourrait gonfler sensiblement ce chiffre : « Le français a toujours joui d'un prestige considérable auprès des élites en Suisse alémanique. La connaissance du français y est bien plus répandue que celle de l'allemand en Suisse romande. C'est le français qui sert presque toujours de langue de contact entre alémaniques et romands » (Knecht 1978, 251). Les italophones représentent 8,1% de la population (Statistique suisse 2014b), soit environ 667.000 locuteurs (projection à partir du nombre total d'habitants cité ci-dessus pour 2014). 63,5% des Suisses parlent allemand (standard et dialectes), donc environ 5.230.000 par rapport aux chiffres de 2014 ; quant aux locuteurs de romanche (conglomérat réunissant des parlers alpins d'origine latine dans les Grisons), ils ne représentent guère que 0,5% de la population totale du pays donc environ 40.000) et sont tous bilingues romanche-alémanique. 21,7% de la population (« [l]e total dépasse 100%, car les personnes pouvaient indiquer plusieurs langues », Statistique suisse 2014b) déclarent comme « langue principale » une langue non officielle (env. 1.787.500) : il s'agit d'étrangers (éventuellement naturalisés) vivant en Suisse (surtout des Turcs, des Espagnols et des Portugais, des anglophones d'origines diverses ainsi que des ressortissants des Balkans). Ils parlent aussi la langue de la région dans laquelle ils vivent, en particulier la seconde génération qui s'assimile presque entièrement (Statistique suisse 2014b).

En plus des autres langues officielles de la Suisse ainsi que des langues de l'immigration, le français y coexiste (ou plutôt, y coexistait) avec des patois galloromans : le franc-comtois

d'oïl se prolongeait dans le canton du Jura et une petite partie du canton de Berne, et le reste de la Suisse romande était autrefois une terre francoprovençale. Quant à la survivance de ces parlers galloromans, elle ne touche plus qu'une toute petite partie de la population (environ 1% des Suisses romands, cf. Lüdi/Werlen 2005, 39, qui donnent le chiffre très précis de 16.015 locuteurs) et ce, plutôt dans les cantons catholiques (Jura, Fribourg, Valais) que dans les cantons de tradition protestante, la francisation ayant été plus précoce en zone protestante, à partir des foyers de diffusion que furent Genève, Lausanne et Neuchâtel.

2 Survol historique

2.1 L'ancienne diglossie

La Suisse romande fait partie des territoires les plus anciennement francisés. Après une période médiévale initiale où l'on « peut parler, pour l'ensemble de la Galloromania, d'une architecture à un seul étage des systèmes linguistiques » (Greub/Chambon 2009, 2555), héritée de la latinité tardive, une diglossie s'est progressivement installée entre le français d'une part (d'abord essentiellement sous forme écrite) et les différents patois galloromans ; de ce point de vue, la situation suisse romande s'inscrit dans le prolongement d'un processus qui touche toute la Galloromania, les patois oïliques francs-comtois débordant dans le territoire du Jura suisse et l'aire du francoprovençal englobant le reste de la Suisse galloromane. C'est ce que Greub/Chambon appellent une « architecture à deux étages des systèmes linguistiques » (2009, 2556).

« Le français central pénètre en Suisse romande à partir du XIII^e siècle sous forme écrite, remplaçant peu à peu le latin, et sous forme parlée à partir du XVII^e siècle, évinçant graduellement l'usage du patois » (Knecht 1996, 761). On peut en fait évaluer aux XVI^e - XVII^e siècles l'époque où le français a commencé à se diffuser oralement parmi la population, à la faveur de la Réforme (cf. Bible de Calvin, 1560). Le français des notaires commence alors à diffuser des néologismes latinisants propres à l'usage local, tel que *agrédir* 'attaquer, assaillir' (depuis 1534) ou *ascender* 's'élever à (en parlant d'une somme)' (depuis 1556 ; cf. Pierrehumbert 1926 et GPSR), d'usage encore courant aujourd'hui (cf. DSR). La pénétration du français dans l'usage oral a dû se faire d'abord au sein des élites, qui ont assuré sa progression de haut en bas de l'échelle sociale, puis des grands centres urbains à leurs dépendances ; l'accès de plus en plus large à la scolarisation a accordé aux instituteurs à une époque plus récente un rôle primordial, complété de nos jours par celui des médias. Ce modèle est valable pour toute la Galloromania, mais la spécificité suisse réside dans l'importance de la Réforme, qui « a beaucoup contribué à valoriser le français au détriment du vernaculaire par l'obligation, faite aux fidèles, de lire la Bible en français » (Knecht 1996, 761). Quant aux médias audiovisuels, ils diffusent selon les chaînes la norme hexagonale d'une part et une norme romande de français soigné d'autre part.

2.2 La lente disparition des patois

Le phénomène de substitution du français aux patois a une longue histoire, mais celle-ci s'est brusquement accélérée au XIX^e siècle dans les régions protestantes et au XX^e siècle en zone catholique. On trouvera dans R. Cl. Schüle (1971) un portrait représentatif de la façon dont « meurt un patois », illustré par l'exemple de Nendaz (Valais). L'auteure y présente les circonstances externes et internes qui ont caractérisé le passage du patois au français. Parmi les facteurs ayant favorisé le recul du patois, on compte la modernisation du mode de vie, l'obligation pour de nombreux patoisant(e)s d'aller gagner leur vie en dehors du village natal, l'influence de l'école et des médias, le prestige du français, l'éclatement du noyau familial. Le patois est la langue des aînés, celles des paysans et des ouvriers peu spécialisés ; et, en particulier, celle des hommes : « Certains adolescents, qui n'ont jamais parlé patois chez eux,

s'y sont mis au moment où ils sont entrés dans un groupement politique ou dans une société locale : parler patois vous classe parmi les hommes » (R. Cl. Schüle 1971, 197). Les femmes, en revanche, sont clairement des vecteurs de transmission du français : « Elles disent qu'elles n'aiment pas le patois parce qu'il leur semble grossier » (1971, 199).

Du point de vue interne, l'étiollement des patois est passé par leur francisation à tous les niveaux : phonétique (par alignement sur la forme de l'équivalent français ; voyelles pleinement nasales, passage du *r* apical au *r* postérieur), morphosyntaxique (abandon de la déclinaison à deux cas ; remplacement d'un morphème d'infinitif du premier groupe en *-á* par *-é*), lexical (recul et disparition de nombreux référents de la culture traditionnelle, et des mots qui les désignaient ; emprunts plus ou moins adaptés au français, parfois même de façon volontaire, pour faciliter la compréhension du patois aux jeunes générations : « [...] le patois subit une forte influence du français, même dans la bouche de bons patoisants, lorsqu'ils se trouvent devant des interlocuteurs qui comprennent mal le dialecte et ses nombreuses formes archaïques » (1971, 206).

Marzys montre bien l'ancienneté du phénomène, à travers l'exemple – entre autres – du type *cordouanier* (frm. *cordonnier*), emprunt ancien fait par le francoprovençal au français du XVI^e siècle, responsable de l'évincement du type autochtone *escoffier* : « Pour que le nom indigène d'un métier aussi courant ait été concurrencé, il y a quelque trois siècles déjà, par un mot français, il faut bien que l'influence de la langue de culture ait été considérable dès cette époque » (Marzys 1971, 176). En outre, l'emprunt de formes françaises où un *-s*-préconsonantique s'est maintenu à l'oral dans les patois francoprovençaux est révélateur de la nature d'abord écrite de la pénétration du français : « Il faut donc penser qu'il s'agit là de formes de la langue écrite du XVII^e ou du XVIII^e s., transplantées en patois par des gens habitués à lire le français, mais non à le parler » (1971, 176). Cf. encore Kristol (2009) pour une contribution complémentaire portant sur des enquêtes récentes, qui montre les différentes strates d'emprunts que le patois a faits au français à travers le temps.

3 Statut et présence du français

3.1 Législation linguistique

3.1.1 Au niveau fédéral

La Constitution fédérale de la Confédération suisse (1999) stipule que le français est l'une des quatre langues nationales du pays ; c'est l'objet de l'article 4 : « Les langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche ». La question linguistique est également traitée à l'article 18 (« La liberté de la langue est garantie ») et surtout à l'article 70 intitulé « Langues », qui se décline en cinq alinéas :

« ¹ Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche.

² Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.

³ La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.

⁴ La Confédération soutient les cantons plurilingues dans l'exécution de leurs tâches particulières.

⁵ La Confédération soutient les mesures prises par les cantons des Grisons et du Tessin pour sauvegarder et promouvoir le romanche et l'italien » (Constitution fédérale 1999, art. 70).

La loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques du 5 octobre 2007 comprend des dispositions encore beaucoup plus complètes. Cette loi vise à renforcer le quadrilinguisme, consolider la cohésion nationale, encourager le

plurilinguisme individuel et institutionnel dans la pratique des langues nationales et sauvegarder et promouvoir le romanche et l'italien en tant que langues nationales. Elle respecte les principes suivants : accorder un traitement identique aux quatre langues nationales, garantir la liberté de la langue dans tous les domaines de l'activité de l'État, tenir compte de la répartition territoriale traditionnelle des langues et encourager la compréhension entre les communautés linguistiques (cf. Loi fédérale 2007).

Ces dispositions s'appliquent à ce qui relève exclusivement des autorités fédérales, tel que l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral, l'administration, les tribunaux et les commissions extraparlimentaires (cf. Loi fédérale 2007, art. 4). Les quatre langues officielles ne figurent pas obligatoirement partout : « Les autorités fédérales rédigent les avis à la population dans la langue officielle locale » (cf. Loi fédérale 2007, art. 12,1). Quant au choix de la langue dans laquelle les citoyens peuvent s'adresser au gouvernement fédéral, celui-ci est présenté de façon détaillée :

« ¹ Quiconque s'adresse aux autorités fédérales peut le faire dans la langue officielle de son choix.

² Les autorités fédérales répondent dans la langue officielle utilisée par leur interlocuteur. Elles peuvent répondre dans une autre langue officielle moyennant son accord.

³ Les personnes de langue romanche peuvent s'adresser aux autorités fédérales dans un de leurs idiomes ou en rumantsch grischun. Ces autorités leur répondent en rumantsch grischun.

⁴ Le Conseil fédéral peut restreindre le choix de la langue officielle dans les rapports avec les autorités dont l'activité se limite à une partie du territoire suisse.

⁵ Dans les rapports avec des personnes ne maîtrisant aucune des langues officielles, les autorités fédérales emploient dans la mesure du possible une langue comprise d'elles.

⁶ Les dispositions particulières de la procédure fédérale sont réservées » (Loi fédérale 2007, art. 6 : « Choix de la langue »).

Enfin, en ce qui concerne les langues officielles dans lesquelles les textes de loi sont rédigés, le même texte précise que :

« ¹ Les actes législatifs fédéraux et les autres textes qui doivent faire l'objet d'une publication en vertu de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles ou d'autres dispositions du droit fédéral sont publiés en allemand, en français et en italien, à moins que la loi n'en dispose autrement.

² Les documents sont publiés simultanément en allemand, en français et en italien » (Loi fédérale 2007, art. 10 : « Publications en allemand, en français et en italien »).

« Les textes d'une importance particulière ainsi que la documentation sur les votations et les élections fédérales sont également publiés en romanche. La Chancellerie fédérale désigne ces textes, après avoir consulté la Chancellerie d'Etat du canton des Grisons et les services fédéraux concernés » (Loi fédérale 2007, art. 11 : « Publications en romanche »).

3.1.2 Au niveau cantonal

Les cantons de Genève, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura sont officiellement unilingues francophones :

« 1 La langue officielle est le français. 2 L'Etat promeut l'apprentissage et l'usage de la langue française. Il en assure la défense » (Constitution Genève 2013, art. 5).

« La langue officielle du Canton est le français » (Constitution Vaud 2003, art. 3).

« La langue officielle du canton est le français » (Constitution Neuchâtel 2000, art. 4).

« Le français est la langue nationale et officielle de la République et Canton du Jura » (Constitution Jura 1977, art. 3).

La loi fédérale sur les langues nationales stipule en outre que « [s]ont des cantons plurilingues les cantons de Berne, de Fribourg, des Grisons et du Valais » (Loi fédérale 2007, art. 21). Les Grisons ne sont pas concernés par la langue française, ce qui est toutefois le cas de Berne, de Fribourg et du Valais qui sont officiellement bilingues français-allemand. Il ne faudrait pas

croire que cela équivaut à un bilinguisme sur tout le territoire. La Constitution du canton de Berne stipule que :

« 1 Le français et l'allemand sont les langues nationales et officielles du canton de Berne. / 2 Les langues officielles sont : / a. le français dans la région administrative du Jura bernois ; / b. le français et l'allemand dans la région administrative du Seeland ainsi que dans l'arrondissement administratif de Biel/Bienne ; / c. l'allemand dans les autres régions administratives ainsi que dans l'arrondissement administratif du Seeland » (Constitution Berne 1993, article 6).

Plus précisément,

« Trois districts sur 26 sont officiellement francophones : Courtelary, Moutier et La Neuveville. Bienne est officiellement bilingue et englobe les communes de Biel-Bienne et Evilard-Leubringen. Les 22 autres districts sont germanophones » (Lüdi/Werlen 2005, 90).

En Valais, la Constitution du canton spécifie que « 1 La langue française et la langue allemande sont déclarées nationales. / 2 L'égalité de traitement entre les deux langues doit être observée dans la législation et dans l'administration » (Constitution Valais 1907, art. 12) ; en outre, il y est précisé que « Les membres du Tribunal cantonal doivent connaître les deux langues nationales » (art. 62). En fait, les cinq districts du Haut-Valais (Brigue, Conches, Loèche, Rarogne et Viège) sont germanophones, alors que les huit districts du Valais central et du Bas-Valais sont francophones (Lüdi/Werlen 2005, 95s.). Enfin, la constitution du canton de Fribourg est plus précise que celle du Valais mais moins que celle de Berne :

« 1 Le français et l'allemand sont les langues officielles du canton. / 2 Leur utilisation est réglée dans le respect du principe de la territorialité : l'Etat et les communes veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones. / 3 La langue officielle des communes est le français ou l'allemand. Dans les communes comprenant une minorité linguistique autochtone importante, le français et l'allemand peuvent être les langues officielles » (Constitution Fribourg 2004, art. 6).

En fait, deux districts du canton de Fribourg sont bilingues, l'un d'entre eux à dominante francophone (Sarine/Saane), l'autre à dominante germanophone (Lac/See). Quant aux cinq autres districts, quatre sont francophones (Broye, Glâne, Gruyère et Veveyse) et un seul (Singine) est germanophone (Lüdi/Werlen 2005, 94s.).

3.2 Présence du français en Suisse romande

3.2.1 Pratique du français en famille

En Suisse romande, en 2000, 87,4% des répondants affirmaient parler français en famille, chiffre auquel il convient d'ajouter 0,7% de témoins disant parler français et patois (Lüdi/Werlen 2005, 39). 23,9% de la population totale de la Suisse affirme parler français en famille (2005, 26) ; ils vivent concentrés dans la partie occidentale du pays, où le français fonctionne comme langue majoritaire. 17,9% de ces francophones qui parlent français à la maison ne sont pas de nationalité suisse (2005, 28), ce qui s'explique en partie par l'immigration en provenance de pays francophones, aux premiers rangs desquels on trouve bien sûr la France, mais aussi par le fait que de nombreux « étrangers de deuxième génération » (c'est-à-dire nés en Suisse) d'origine non francophone (Espagnols, Italiens, Portugais) parlent aussi français à la maison.

3.2.2 Pratique du français dans la vie active

Dans la région linguistique francophone, 97,9% des répondants affirment parler français au travail (Lüdi/Werlen 2005, 45) ; il faut toutefois tenir compte du fait qu'on pouvait donner

plusieurs réponses à cette question. L'anglais a également été mentionné par 17,7% des enquêtés, l'allemand par 15,4% et l'italien, 6,8% (2005, 50). Le français a aussi été mentionné comme langue utilisée dans la vie active par 19,9% des germanophones et 16,9% des italophones. Le monde du travail semble exiger de plus en plus un certain plurilinguisme :

« Sans pouvoir faire une distinction entre réseaux de communication suisses et internationaux, l'impression se confirme qu'en Suisse romande comme en Suisse alémanique, les langues nationales ont perdu du terrain face à l'anglais dans ces catégories professionnelles, et que l'anglais est parfois aussi employé pour la communication interne, comme déjà suggéré dans plusieurs études qualitatives » (Lüdi/Werlen 2005, 52).

3.2.3 Pratique du français dans le système éducatif

En région francophone, 97,2% des élèves et des étudiants reçoivent leur enseignement en français (Lüdi/Werlen 2005, 73). En ce qui concerne l'école obligatoire (formation primaire et secondaire), cette proportion grimpe à 98,6% (2005, 74). Les jeunes étrangers sont massivement intégrés (à 96,4% à l'école obligatoire) au système francophone : « [...] l'école est entièrement marquée par la langue locale et elle a un très fort effet intégrateur, comme en témoignent les proportions d'écoliers étrangers » (2005, 74). À l'extérieur de la Suisse romande, le français est aussi une des langues de formation pour 17,6% des germanophones et 6,6% des italophones (2005, 76).

3.2.4 Pratique du français dans les médias

La Suisse romande étant un milieu où le français est très largement majoritaire, les médias écrits, audiovisuels et électroniques élaborés en français par et pour des Romands sont nombreux et diversifiés. Le plus prestigieux quotidien de langue française est *Le Temps* (domicilié à Lausanne mais pan-romand), mais il existe tout un éventail de titres visant divers publics : *Le Matin* (tabloïd lausannois au fort tirage pan-romand), *La Gruyère* et *La Liberté* (canton de Fribourg), *La Tribune de Genève*, *Le Quotidien Jurassien*, le *Journal du Jura*, *L'Express* (Neuchâtel), *L'Impartial* (La Chaux-de-Fonds), *Le Nouvelliste* (Sion, Valais), *24 Heures* (Lausanne). Parmi les hebdomadaires, on compte entre autres *L'Hebdo*, *L'Illustré* et *Femina*. Toutes ces sources sont abondamment citées dans le DSR, où l'on trouvera une liste beaucoup plus complète de publications périodiques romandes, dans lesquelles les helvétismes abondent. Les chaînes de radio (publiques et privées) émettant en français couvrent tout le territoire ; citons ici les trois principales chaînes de la radio suisse romande : La Première, Espace 2 et Couleur 3. Quant à la télévision, elle offre deux chaînes publiques (Radio Télévision Suisse, RTS Un et Deux) mais est concurrencée par une demi-douzaine de chaînes privées à vocation essentiellement régionale. De nos jours, la presse, la radio et la télévision sont aussi accessibles sur Internet ; certaines ressources ne sont d'ailleurs diffusées qu'à travers ce support. S'ajoute à tout cela l'omniprésence des médias audiovisuels hexagonaux, dont l'influence sur les pratiques langagières des Suisses romands ne peut être négligée.

4 Particularités du français

Parmi les traits que l'on peut relever en Suisse romande qui n'appartiennent pas au français de référence (celui qui est présenté comme diatopiquement neutre dans les principaux ouvrages de référence), certains sont communs à plusieurs aires francophones (on pense à des archaïsmes tels que *déjeuner-dîner-souper*), d'autres sont caractéristiques de tout le grand Est et débordent très largement en France voisine (*enfle*, *foyard*, ou l'emploi du passé surcomposé) ; enfin, certains coïncident avec les frontières nationales (les statalismes, par ex. *natel* 'téléphone portable', *bancomat* 'distributeur de billets de banque') et d'autres encore

n'existent qu'à l'échelle cantonale (*huitante*), voire très locale (c'est le cas de nombreux patoisismes ; cf. Chevalley 2000). Il est donc essentiel d'être conscient de la grande variabilité qui caractérise les isoglosses délimitant les « helvétismes », laquelle rend inopérateur un concept tel que celui de « français suisse romand » (cf. Knecht 1978, 1985 et 1995), à moins bien sûr de considérer qu'il se réfère à l'ensemble du français écrit et parlé dans cette aire géo-politique, indépendamment de l'aréologie objective des traits le caractérisant. Cela dit, le grand nombre de statalismes et leur fréquence élevée dans l'usage fait tout de même du français en Suisse une réalité facile à distinguer de ce qui se parle de l'autre côté de la frontière.

4.1 Prononciation

4.1.1 Voyelles

C'est surtout par son système vocalique, conservateur, que le français de Suisse romande se singularise. L'existence d'une corrélation de durée, héritage du français classique, lui permet de connaître un système maximal de plus d'une vingtaine de phonèmes vocaliques (Andreassen 2006). Ces oppositions peuvent se réaliser par des différences de durée, de timbre, ou une combinaison des deux ; elles ont parfois une valeur morphologique (opposition de genre : *ami* [ami] ~ *amie* [ami:] ; *lu* [ly] ~ *lue* [ly:]), mais aussi lexicale (*loup* [lu] ~ *loue* [lu:] ; *voix* [vwa] ~ *voie* [vwa:] ; *faites* [fɛt] ~ *fête* [fɛ:t]). Le /e:/ et le /i:/ peuvent connaître des réalisations diphtonguées : *année* [anej], *vie* [vij], ce qui explique pourquoi des helvétismes comme *crousie/crousille* 'tire-lire' ou *nies/nilles* 'jointures des phalanges' se présentent sous deux formes graphiques (cf. DSR).

L'opposition /a/ ~ /a:/ survit très bien en syllabe fermée, et se réalise selon les cantons comme une opposition de durée (/a/ ~ /a:/) ou de timbre *et* de durée (/a/ ~ /a:/). En outre, la Suisse romande est l'un des rares territoires du monde francophone où l'on trouve encore cette opposition en syllabe ouverte (en particulier dans le canton de Vaud, cf. Andreassen/Lyche 2009, 74s.) : *rat* [ʁa] ~ *ras* [ʁa:]. Signalons enfin qu'elle peut avoir une valeur morphologique dans l'opposition entre masc. *-al* et fém. *-ale* : *cantonal* [kãtɔnal] ~ *cantonale* [kãtɔna:l].

L'opposition /o/ ~ /ɔ/ en syllabe tonique ouverte, aujourd'hui disparue de la plus grande partie du monde francophone, se maintient encore bien en Suisse ; le phonème /ɔ/ correspond typiquement à des graphies telles que *-ot*, *-op*, *-oc* (*mot*, *sot*, *argot*, *trop*, *croc*) ainsi qu'à des mots résultant de troncations et graphiés en *-o* (*piano*, *vélo*, *moto*, etc.). L'opposition /e/ ~ /ɛ/, qui appartient encore au français de référence, survit sans aucun signe de faiblesse en syllabe tonique ouverte ; toutefois, en syllabe atone, on constate une neutralisation au profit de [ɛ] : *épée* [ɛpe:].

La voyelle [ø] se retrouve souvent en syllabe fermée dans des mots où on ne l'attendrait pas selon la norme : ainsi, *jeune*, *neuve* et *gueule* seront réalisés resp. [ʒø:n], [nø:v] et [gø:l] (Métral 1977 ; Andreassen/Lyche 2009, 72s.).

Quant à l'opposition /ɛ̃/ ~ /œ̃/, naguère encore bien respectée (Métral 1977), elle paraît en perte de vitesse aujourd'hui (Andreassen/Lyche 2009, 76 ; Andreassen/Maître/Racine 2010, 223s.).

4.1.2 Consonnes

Signalons l'existence dans certains mots d'emprunt (au patois ou à l'allemand) de sons inhabituels en français : par ex., [h] à l'initiale de *Hochdeutsch* 'allemand standard', [χ] à la finale de *Bach* (le nom du compositeur), et de nombreuses affriquées : [ts] (*witz* 'blague'), [tʃ] (*baidgé* 'bavard'), [tʃ] (*crotchon* 'quignon'), [kχ] (*stöck*, jadis écrit *chteucere*, terme de jeu de cartes) ; cf. DSR. Il faut aussi mentionner que le /r/ en position implosive a fortement tendance à se désonoriser ([χ]) dans les cantons de Neuchâtel, de Berne et du Jura. Enfin,

certaines Valaisans palatalisent les dentales en contact avec yod (*tiens* [tʃjɛ̃]). Sur ces deux derniers phénomènes, cf. Andreassen/Maître/Racine (2010, 224s.).

4.1.3 Prosodie

Le français de Suisse romande « connaît un contour intonatif porté [...] par les deux dernières syllabes d'un groupe, caractérisé par une montée mélodique sur sa syllabe pénultième » (Andreassen/Maître/Racine 2010, 225). C'est d'ailleurs l'un des traits les plus saillants de l'accent suisse : « D'un point de vue quantitatif, les Suisses romands, peu importe leur origine, produisent 2 à 3 fois plus de syllabes pénultièmes proéminentes que des locuteurs originaires de Paris et environs, que ce soit en lecture ou en conversation » (Avanzi et al. 2012, 104 ; sur la question, cf. encore Schwab et al. 2012).

Quant au débit, les résultats des différentes études ne coïncident pas toujours quant à la prétendue lenteur de l'accent helvétique. Voici ce que l'on peut lire dans l'étude la plus récente et la plus complète sur la question :

« [...] que ce soit en lecture ou en conversation, les Parisiens articulent plus rapidement que les locuteurs neuchâtelois, genevois et nyonnais. Les locuteurs de Martigny présentent en revanche une vitesse d'articulation similaire à celle des Parisiens, et se comportent donc différemment des autres locuteurs suisses. Du fait que notre travail a été conduit sur un large corpus, prenant en compte des données de conversations et de lecture, nous pouvons affirmer que nos résultats confirment les conclusions de Schwab & Racine (2012) et de Schwab et al. (2012), mais qu'ils contredisent les résultats obtenus par Mahmoudian & Jolivet (1984), Miller (2007) et Avanzi et al. (2012) qui ne trouvaient pas de différence significative entre la vitesse d'articulation des Parisiens et des Suisses romands » (Avanzi et al. 2012, 114).

4.2 Syntaxe

Parmi les particularités syntaxiques les plus saillantes, on mentionnera d'abord l'emploi du passé surcomposé dans des propositions indépendantes, chargé d'évoquer un passé vague et lointain (Jolivet 1981 ; 1984 ; 1986), usage connu sporadiquement çà et là en francophonie mais assez bien attesté en Suisse : « J'ai eu travaillé à la compagnie, il y a trente ans en arrière » (DSR, s.v. *arrière*) ; « On m'en a eu offert jusqu'à huit cents francs » (DSR, s.v. *moindre*).

On notera aussi l'emploi (surtout vaudois) d'un pronom démonstratif *ça* non autonome, antéposé au verbe, à valeur massifiante et anaphorique, dont le statut clitique résulte d'un calque du francoprovençal *cein* : « Les plans, je vous ça présenterai demain » ; « Florian a vendu tous ses meubles antiques, lui qui ça aimait tant » ; « Christa jouait de nouveau du violon dans l'orchestre, et je ça trouvais merveilleux » ; « Lausanne, je ça trouve sympa, comme ville » (tous Bürgi 1999 ; cet article mentionne aussi brièvement, en note 8, la structure *redis-me-le* 'redis-le-moi', courante en Suisse mais encore peu étudiée).

De nombreuses prépositions affichent un usage particulier. Le verbe *aider* apparaît souvent encore avec un régime en *à*, héritage du français classique (Lüdi 1981) ; par ex. : « Personne ne lui aide » (Bille, citée dans Lengert 1994, 491). Parmi les prépositions dont la valeur est notable, on retiendra *vers* 'près de (sans idée de mouvement)' : « elle me téléphone tous les jours pour que ma fille et moi allions passer quelques heures vers elle » ; *contre* 'en direction de' : « Un matin nous sommes partis contre la Suisse » (tous les deux DSR, s.v.).

Enfin, parmi les verbes modaux, l'emploi de *oser* avec le sens de 'avoir la permission de, être autorisé à' retient l'attention : « les chiens et les chats n'osent plus errer », « les dictionnaires n'osent pas être empruntés » (DSR, s.v. *oser*) ; *vouloir* est employé comme auxiliaire exprimant le futur proche, en concurrence avec *aller* : « Oh ! tu veux t'ennuyer dans le chalet tout seul », « Ça veut pas se passer comme ça ! » (DSR, s.v. *vouloir*).

4.3 Lexique

4.3.1 Archaïsmes

Le caractère autocéphale du français de Suisse romande, ainsi que sa position latérale par rapport à ce grand centre impulseur d'innovations qu'est Paris, expliquent le maintien de nombreux types lexicaux d'usage naguère général en français mais aujourd'hui tombés en désuétude dans la plus grande partie de la francophonie. Outre les habituels *déjeuner*, *dîner*, *souper*, mentionnons également des exemples moins connus tels que *brun* 'marron', *souliers* 'chaussures', *malhonnête* 'impoli', *heurter (à la porte)* 'frapper', *écolage* 'frais de scolarité', *grand-maman* 'mamie', *grand-papa* 'papi', etc.

4.3.2 Innovations

Il serait toutefois naïf de croire que les helvétismes lexicaux se réduisent à quelques archaïsmes. Comme toute langue vivante, le français de Suisse romande produit aussi de nombreuses innovations, d'abord par emprunt (4.3.2.1), puis internes (4.3.2.2).

4.3.2.1 Innovations par emprunts

Les emprunts (cf. Thibault 2000a) peuvent avoir été faits aux patois (1), au diasystème germanique (2) ou, plus rarement, à d'autres langues (3).

(1) Les patoisismes conservent souvent la trace graphique de leur origine, cf. l'affriquée [dʒ] dans *bredzon*, *dzaquillon* et *dzodzet* ; de même pour [ts] dans *matze* (pour tous ces mots, cf. DSR). Parfois, c'est la polymorphie propre aux patois qui se reflète dans les variantes francisées : cf. *gruler*, *greuler* et *gurler* 'grelotter'. L'influence du patois s'observe parfois aussi dans la présence de calques : c'est le cas de *loin* servant à exprimer l'absence, qui reproduit un emploi du patois *via* dans des énoncés comme *il est loin* 'il est sorti', *mettre loin* 'ranger', etc.

(2) Le phénomène des germanismes en français de Suisse romande retient l'attention des chercheurs depuis longtemps (cf. déjà Quinche 1909 ; Corbellari 1968 ; Thibault 1998 et 2000a). Les mouvements puristes ont eu tendance à surestimer leur importance, et les ont toujours stigmatisés. Certains sont pourtant d'un emploi très fréquent dans la presse : *Neinsager* 'citoyen qui rejette systématiquement les initiatives populaires', *Alleingang* 'voie solitaire' (en parlant de l'absence de la Suisse des grandes organisations internationales), sans compter tous les termes culinaires (*spätzli*, *rösti*, *knöpfli*), les glossonymes (*schwyzerdütsch* 'dialecte suisse-alémanique', *Hochdeutsch* 'allemand standard') et les quasi-noms propres (*natel* 'téléphone portable', *bancomat* 'distributeur automatique de billets de banque'). L'influence de l'allemand se voit aussi dans de nombreux calques, sémantiques ou phraséologiques, qui passent le plus souvent inaperçus : la *Wohnküche* devient une *cuisine habitable*, le *Spielplatz* une *place de jeux*, et on dit *je te tiens les pouces* pour souhaiter bonne chance à quelqu'un (de l'all. *ich drücke Dir die Daumen*).

(3) On relève aussi des emprunts au latin des notaires (*agrédir* 'attaquer', *ascender* 's'élever à'), à des régionalismes de France (*bardjaquer* 'bavasser') ou du Canada (*bâton* et *rondelle*, termes de hockey sur glace diffusés par les entraîneurs et joueurs canadiens et qui, dans la presse, concurrencent leurs équivalents suisses *canne* et *puck*), des italianismes (*ristrette* 'express serré') et quelques anglicismes (*choke* 'starter').

4.3.2.2 Innovations internes

On aurait tort de sous-estimer l'imposant stock de néologismes internes du français romand (cf. Manno 2002). Une grande part de ces innovations appartient à la catégorie des statalismes ; c'est le cas de presque tout le vocabulaire institutionnel (*conseiller fédéral*, *demi-canton*, *gymnasiien*, *progymnase*, *professeur extraordinaire*, *indigénat*, *combourgeois*, *initiant*, *maîtrise fédérale*, *syndicature*, *préagendé*, *préteriter*, etc. ; cf. DSR, s.v.). On peut classer les

innovations formelles en trois grandes catégories : (1) formelles, (2) sémantiques et (3), phraséologiques.

(1) L'affixation fournit un important contingent d'innovations, qu'elles soient préfixales (*intercantonal*) ou suffixales (*cantonalisation*, *bougillon* 'enfant turbulent', *parcage* 'fait de se garer', *bonnard* 'chouette, agréable') ; la composition n'est pas en reste (*avale-royaume* 'goinfre', *bar à café* 'café', *tout-ménage* 'imprimé distribué gratuitement dans tous les foyers'), tout comme la troncation (*uni* 'université') et la siglaison (*NPA* 'code postal [numéro postal d'acheminement]').

(2) Par allusion métaphorique, celui qui a l'air *bœuf* a l'air 'stupide' ; les barres de chocolat de forme cylindrique sont assimilées à des *branches*. Des métonymies d'aspect partiel ont donné *bleu* 'permis de conduire', mais aussi *bleue* 'absinthe'.

(3) Enfin, d'innombrables phrasèmes caractérisent le français romand : *décevoir en bien* 'surprendre agréablement' ; *ne pas se prendre pour la queue de la poire* 'être prétentieux'.

5 Aménagement interne

Un certain nombre d'événements jalonnent l'histoire de l'aménagement interne du français de Suisse romande. Nous entendons par là des actions entreprises volontairement sur la langue dans le but de l'influencer, d'infléchir son évolution, ou à tout le moins de la décrire scientifiquement ou de lui faire une place dans le discours médiatique ou éducatif.

5.1 « Cacologies » et chroniques de langue

La prise de conscience du caractère différentiel de certains traits du français en Suisse romande (cf. Thibault 1998, § 3) s'inscrit dans un mouvement qui a touché toute l'Europe francophone, à la faveur de l'expansion horizontale (dans l'espace) et verticale (dans la société) du français. Poulain de la Barre, un Parisien converti au protestantisme et réfugié en Suisse, nous a légué le plus ancien recueil (1691) de genevoisismes (sur cette source, cf. Natsch 1924 et Knecht 2004). Cet ouvrage n'aura pas de descendance directe, et il faut attendre le début du XIX^e siècle (à l'exception de quelques pages chez Merle d'Aubigné 1790) pour voir apparaître une longue série d'ouvrages correctifs consacrés au français de chacun des cantons : Develey (1808 ; 1824 : Vaud) ; Gaudy (1820 ; ²1827 : Genève) ; Péter (1828 ; 1841 ; 1842 : Berne) ; Guillebert (1825 ; 1829-1832 : Neuchâtel) ; Humbert (1852 : Genève) ; Callet (1861 : Vaud) ; Grangier (1864 ; 1868 : Fribourg) ; Bonhôte (1867 : Neuchâtel) ; Dupertuis (1892 : Vaud) ; Snell (1960 [1900] : Genève). Ces ouvrages (baptisés à l'époque « cacologies »), malgré leur amateurisme, s'avèrent extrêmement précieux pour reconstruire l'histoire et l'aréologie des diatopismes. Moins puristes que l'on ne pourrait le croire, ils préfigurent l'avènement d'une lexicographie scientifique.

Dans la première moitié du XX^e siècle, les cacologies disparaissent au profit des chroniques de langue (presse écrite et radio). Certaines d'entre elles sont publiées dans des recueils (Nicollier 1939 ; Dudan 1940 ; 1948). La virulence de ces chroniqueurs est très appuyée, mais s'exerce surtout contre les néologismes du français général et, en particulier, contre les germanismes romands, épargnant le plus souvent les archaïsmes et patoisismes (ainsi que le stock toujours non négligeable des régionalismes inconscients). Sur les chroniques de langue neuchâteloises de la période 1950-1970, cf. Cotelli (2014).

5.2 La féminisation des titres

La féminisation des titres, aujourd'hui entrée dans les mœurs de toute la francophonie, ne s'est pas installée partout en même temps. Initié par le Québec, ce mouvement a touché la Suisse bien avant de conquérir la France : en 1991, le Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes de la République et Canton de Genève publiait un *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*. Les formes féminisées s'imposent déjà

dans les années 1990 (cf. DSR, s.v. *agente, auteure, chancelière, cheffe, conseillère, doctoresse, écrivaine, ingénieure, pasteur, préfète, première ministre, procureure, professeure, syndique*, etc.). Sur cette question, cf. Moreau (2003).

5.3 La réforme de l'orthographe

En ce qui concerne la réforme de l'orthographe toutefois (cf. Knecht 1996 et Thibault 1998), la Suisse a dû prendre le train en marche et se doter d'une instance unie pour proposer au Conseil supérieur de la langue française (France) un interlocuteur représentatif :

« Le Conseil supérieur de la langue française (France) propose, en juin 1990, des rectifications orthographiques. La Belgique et le Québec sont étroitement associés aux travaux préparatoires. La Suisse reste à l'écart, faute d'organisme compétent [...]. La Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin décide alors de mandater des spécialistes de la langue, réunis au sein du groupe Bally, et de charger cinq délégués, membres de ce groupe, d'assurer les contacts avec les organes équivalents dans les pays francophones » (CIDP 1996, 3).

Cela montre que les Romands tiennent à être considérés comme des acteurs à part entière au sein d'une francophonie ayant à cœur de prendre des décisions collégiales en matière d'aménagement linguistique.

5.4 Description scientifique du français en Suisse romande – aspects lexicaux

La prise en charge du français de Suisse romande par la communauté scientifique est l'un des aspects de son « aménagement », dans la mesure où la représentation des helvétismes dans la lexicographie est souvent vécue par les locuteurs comme un processus de légitimation. On trouve déjà dans Littré (1877) un bon nombre d'articles consacrés à des helvétismes. Wissler soutient en 1909 la première thèse consacrée au français « populaire » de Suisse. Roux propose en 1921 une étude précieuse de l'argot des soldats romands. Puis, Pierrehumbert publie en 1926 le premier chef-d'œuvre de l'histoire de la lexicographie différentielle francophone, son fameux *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* (cf. Knecht 1993). L'excellent GPSR, dont la parution a commencé en 1924, a toujours intégré à sa nomenclature (malgré son titre) des unités appartenant au français régional (sur les concepts de « français provincial » et « français régional » dans cet ouvrage, cf. Nissille 2014) ; citons encore Bise (1939) pour un glossaire de français régional fribourgeois, et Meijer (1962) pour une thèse portant sur le français d'enfants lausannois. Voillat publie en 1971 un article fondamental sur le français régional romand qui marque un regain d'intérêt pour cet objet de la part des dialectologues. La prise en compte croissante des helvétismes par la lexicographie générale connaît un coup d'accélérateur à partir des années 1970 : Schüle (1981) fait état d'une liste d'helvétismes courants communiqués à la Rédaction Larousse (mais en fait, le Robert ainsi que l'équipe du TLF ont aussi reçu à l'époque de très complets dossiers de rédaction élaborés par l'équipe du Centre de dialectologie et d'étude du français régional de Neuchâtel). Des travaux tels que Frêne (1993) et Lengert (1994 ; 1998) ont contribué à une meilleure connaissance du français de certains auteurs suisses. Enfin, le *Dictionnaire suisse romand* (DSR 1997 ; 2004) propose une description des principaux romandismes dans le cadre d'une méthodologie unifiée partagée par le *Dictionnaire historique du français québécois* (DHFQ 1997) et le *Dictionnaire des régionalismes de France* (DRF 2001). Sur le DSR et sa réception (l'ouvrage est devenu un best-seller en Suisse romande), cf. Thibault (2008). Afin de toucher un public plus vaste, une version abrégée du DSR a été publiée en 2000 (cf. Thibault 2000b). La totalité du DSR, et davantage, est disponible gratuitement et sans abonnement dans le volet suisse de la BDLP, qui offre de riches possibilités de recherches croisées.

5.5 Situation sociolinguistique : attitudes et représentations

La question des attitudes et représentations est très complexe, et un portrait nuancé de la situation doit tenir compte de nombreux facteurs : la nature de l'helvétisme, le type de discours envisagé, l'identité et le rôle social de l'énonciateur, ainsi que ses intentions pragmatiques (cf. Thibault 1998, 26). En ce qui concerne le discours littéraire d'abord (cf. Meizoz 1997 ; 1998), l'exploitation esthétique et stylistique des helvétismes a une longue histoire et remonte à Rousseau (sur ses helvétismes, cf. François 1907), par le biais du genre épistolaire (*La nouvelle Héloïse*), stratégie perpétuée au XIX^e siècle par Töpffer dans un cadre culturel et politique marqué par l'émergence d'un sentiment national helvétique. C'est Ramuz qui, dans la première moitié du XX^e siècle, fera accéder massivement les helvétismes au discours narratif, déclenchant en France une vive polémique. L'après-Ramuz est surtout marqué par l'extrême variété stylistique et idéologique que l'on peut observer sur la scène littéraire romande quant au traitement à accorder aux helvétismes : l'attitude envers ces derniers peut aller du rejet total (Jacques Mercanton) à l'exploitation consciente et systématique (Jacques Chessex, *Portrait des Vaudois*), mais s'apparente aussi parfois à une simple banalisation. On remarque en tout cas que la littérature est perçue comme une instance de légitimation des helvétismes, en particulier lorsque ceux-ci sont donnés à voir à travers le discours lexicographique :

« Autre source majeure de ce dictionnaire [= le DSR], des écrivains comme Chappaz, Corinna Bille, Chessex ou Anne-Lise Grobéty [...] ont nourri la lexicographie de parfums, d'objets courants, d'expressions populaires recueillies dans leur écoute avide du monde qui les entourait. L'abondance des citations de ces poètes élève ce répertoire au rang d'une anthologie de l'enracinement. Aux antipodes du folklore, il s'agit là d'un processus de revigoration. La littérature a donné une légitimation rayonnante à notre parler quotidien » (Galland 1998, 25).

Quant au discours puriste, partout très florissant en francophonie, il n'a pas épargné la Suisse romande, où les néologismes et plus encore les germanismes sont depuis longtemps les cibles préférées des censeurs. Sur la question, cf. De Pietro/Matthey (1993), Knecht (1995 et 2000) ; sur le problème délicat du traitement à accorder aux germanismes dans un dictionnaire d'helvétismes, cf. Thibault (2000a). Il convient de souligner que les archaïsmes, et dans une moindre mesure les patoisismes, ont traditionnellement reçu en Suisse romande un accueil plus favorable auprès des gendarmes du bon usage (cf. Thibault 1998, 32), ce qui reproduit une situation bien connue partout en francophonie.

À l'opposé du discours puriste, on relève également une tradition « régionaliste » : cf. entre autres la célèbre émission radiophonique humoristique *Le Quart d'heure vaudois*, de Budry et Chevallier, qui « s'est attachée durant plus de 27 ans à donner au public romand une image, pour l'essentiel, positive des Vaudois et de leur régiolecte » (Singy 1996, 14). La coexistence de tendances puristes d'une part et régionalistes d'autre part n'a rien de surprenant : il est banal que les locuteurs francophones, bien que d'accord en théorie pour se soumettre à une norme exogène à base parisienne, se rabattent sur leurs particularismes quand il s'agit d'exprimer leur identité et leur appartenance. D'autres ouvrages s'inscrivent dans cette mouvance : *En çà... en là ! et Santé ! conservation...* de Itten et Bastian (resp. 1975 et 1970), *Parlons vaudois* de Cuendet (1991) ou *Notre autrefois* de Schenk (1993).

Des enquêtes sociolinguistiques ciblées (Manno 1994 ; Singy 1996 ; Prikhodkine 2011) peuvent aussi fournir de précieux éléments sur les attitudes des Romands face à leur langue. Sur des mots isolés, on constate que les jugements diffèrent largement d'un lexème à l'autre – et on ne s'étonnera pas que *panosse*, senti comme populaire, soit considéré comme moins légitime (cf. Prikhodkine 2011, 146s.) que *nonante*, diffusé par tout le système scolaire romand (2011, 156s.) ; cf. encore les citations métalinguistiques consacrées à *septante*, *huitante* et *nonante* dans le DSR, qui prennent vivement la défense de ces derniers contre

leurs équivalents « français ». Les jugements de légitimité pouvant varier du tout au tout selon les mots, il est illusoire de penser que l'on puisse parler de façon globale de la légitimité des helvétismes. Voici un aperçu des principales données récoltées dans Singy (1996) (et portant sur le canton de Vaud) :

« Les trois quarts des témoins interrogés (74%) affirment aimer leur accent. Face à un parent s'exprimant avec l'accent vaudois, la plupart d'entre eux sont amusés (39,7%) ou simplement indifférents (39,2%). Ils considèrent la qualité du français parlé en Suisse romande comme moyenne (54,9%) ou même bonne (33,8%). Qui plus est, 85,4% d'entre eux affirment que l'on peut très bien parler le français avec un fort accent vaudois ; 75,4% trouvent même que les Vaudois peuvent être fiers de leur parler. 65% des répondants prétendent qu'un Romand se sent en situation d'égalité lorsqu'il parle avec un Français, et 54,6% trouvent que les Vaudois parlent aussi bien que les Français » (Thibault 1998, 34).

5.6 Usage du français régional dans les médias et le système éducatif

Lorsqu'on demande à des témoins si c'est le rôle de l'école de transmettre l'usage des helvétismes, on ne s'étonnera pas que les enquêtés répondent majoritairement par la négative (Singy 1996 ; De Pietro 2002). Il serait toutefois naïf de s'imaginer que l'école ne joue aucun rôle dans la transmission et la légitimation des faits de langue régionaux. C'est bien à l'école que les élèves apprennent à dire *septante*, c'est aussi grâce à leur instituteur (qu'on appelait encore naguère le *régent*) qu'ils sont exposés à un système phonologique et prosodique qui est loin de coïncider avec celui qui domine en Île-de-France, et enfin c'est bien sur les bancs d'école qu'ils sont soumis à une avalanche de régionalismes inconscients (un exemple entre mille : on parle en Suisse romande de la date de *reddition* d'un travail, et non de sa *remise*).

Quant aux médias, il suffit de rappeler que la presse romande a fourni au fichier du DSR plusieurs milliers d'exemples, et que les présentateurs du journal télé souhaitent une « bonne soirée » à leurs spectateurs (cf. ci-dessus 4.1.1), pour se convaincre du rôle important joué par ces instances dans le fonctionnement pluricentrique du français.

6 Conclusions

Le français, deuxième langue de Suisse (après l'allemand mais devant l'italien), y jouit d'une implantation très ancienne. Sa diffusion s'inscrit dans un phénomène plus général qui a touché toute la francophonie d'Europe ; toutefois, le statut politique indépendant de ce territoire et sa situation géographique latérale expliquent l'existence d'un bon nombre d'archaïsmes et, surtout, de stalatismes (pratiquement tout le vocabulaire institutionnel) et d'emprunts. L'influence des médias français, la mobilité croissante des citoyens et la présence sur place de frontaliers français semblent toutefois avoir favorisé un certain alignement sur le modèle hexagonal dominant, en particulier au sein des jeunes générations. Quant à la frontière linguistique avec l'allemand et au poids respectif des francophones dans la Confédération, ils n'apparaissent guère menacés dans un avenir proche.

7 Références

- Andreassen, Helene N. (2006), *Aspects de la durée vocalique dans le vaudois*, Bulletin PFC 6, 115-133.
- Andreassen, Helene N./Lyche, Chantal (2009), *Le français du canton de Vaud : une variété autonome*, in : Jacques Durand/Bernard Laks/Chantal Lyche (edd.), *Phonologie, variation et accents du français*, Paris, Lavoisier, 62-93.
- Andreassen, Helene N./Maître, Raphaël/Racine, Isabelle (2010), *Le français en Suisse : éléments de synthèse*, in : Sylvain Detey et al. (edd.), *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone. Ressources pour l'enseignement*, Paris, Ophrys, 211-231.
- Avanzi, Mathieu, et al. (2012), *La prosodie de quelques variétés de français parlées en Suisse romande*, in : Anne Catherine Simon (ed.), *La variation prosodique régionale en français*, Louvain-la-Neuve, de Boeck/Ducolot, 89-120.

- Avanzi, Mathieu/Schwab, Sandra/Dubosson, Pauline (2013), *Prosodie et contact de langue : l'exemple du « français fédéral »*, Revue française de linguistique appliquée 18, 77-90.
- BDLP = Poirier, Claude (ed.), *Base de données lexicographiques panfrancophone*, Québec/Paris, Trésor de la langue française au Québec/AUF, <http://www.bdlp.org> (13.9.2014).
- BDLP-Suisse = Kristol, Andres/Knecht, Pierre (edd.), *Base de données lexicographiques panfrancophone*, volet suisse, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, Centre de dialectologie et d'étude du français régional, <http://www.bdlp.org/accueil.asp?base=SU> (11.6.2012).
- Bise, Gabriel (1939), *Glossaire du français régional parlé dans la Haute-Broye fribourgeoise*, Archivum Romanicum 23, 291-305.
- Bonhôte, James-Henri (1867), *Glossaire neuchâtelois*, Neuchâtel, Delachaux.
- Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes de la République et Canton de Genève (1991), *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Genève, Metropolis.
- Bürgi, Anne (1999), *Le pronom « ça » en français vaudois*, Vox Romanica 58, 149-171.
- Callet, Pierre-Moïse (1861), *Glossaire vaudois*, Lausanne, Bridel.
- Calvin, Jean (1560), *La Bible, qui est toute la sainte Ecriture, contenant le vieil et le Nouveau Testament, ou la vieille et nouvelle alliance*, Genève, Antoine Rœboul/Conrad Badins/Conrad Bade.
- Chevalley, Hervé (2000), *Le français local d'origine dialectale en Suisse romande*, in : Gilbert Salmon (ed.), *Les régiolectes du français*, Paris, Champion, 91-113.
- CIDP = Conférence intercantonale des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (1996), *Les rectifications de l'orthographe du français. Principes, commentaires et liste des graphies rectifiées*, Neuchâtel, IRDP (Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques).
- Constitution Berne (1993) : Confédération suisse (1993), *Constitution du Canton de Berne*, Berne, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19930146/index.html> (11.3.2015).
- Constitution fédérale : Confédération suisse (1999), *Constitution fédérale de la Confédération suisse*, Berne, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html> (15.6.2015).
- Constitution Fribourg (2004) : Confédération suisse (2004), *Constitution du canton de Fribourg*, Berne, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20042129/index.html> (8.6.2010).
- Constitution Genève (2013) : République et Canton de Genève (2013), *Constitution de la République et Canton de Genève*, Genève, <http://www.ge.ch/constitution/> (4.10.2015).
- Constitution Jura (1977) : Confédération suisse (1977), *Constitution de la République et Canton du Jura*, Berne, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19770054/index.html> (11.3.2015).
- Constitution Neuchâtel (2000) : Confédération suisse (2000), *Constitution de la République et Canton de Neuchâtel*, Berne, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20010589/index.html> (23.9.2013).
- Constitution Valais (1907) : Confédération suisse (1907), *Constitution du Canton du Valais*, Berne, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070006/200806120000/131.232.pdf> (12.6.2008).
- Constitution Vaud (2003) : Confédération suisse (2003), *Constitution du canton de Vaud*, Berne, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20030172/index.html> (11.3.2015).
- Corbellari, Michel (1968), *Germanismes et autres particularités du français de la Suisse romande*, Vie et langage 200, 702-712.
- Cotelli, Sara (2014), *Sur les traces de William Pierrehumbert ou de Philippe Godet ? Les chroniques de langage neuchâteloises des années 1950 à 1970*, in : Frederica Diémoz/Dorothée Aquino-Weber (edd.), *Toujours langue varie... Mélanges de linguistique historique du français et de dialectologie galloromane offerts à M. le Professeur Andres Kristol par ses collègues et anciens élèves*, Genève, Droz, 329-348.
- Cuendet, Jean-Pierre (1991), *Parlons vaudois*, Chavannes-de-Bogis, Slatkine.
- De Pietro, Jean-François (2002), *Le français régional à l'école : quelles possibilités ?*, in : Pascal Singy (ed.), *Le français parlé dans le domaine francoprovençal*, Berne, Lang, 31-66.
- De Pietro, Jean-François/Matthey, Marinette (1993), « *Comme Suisses romands, on emploie déjà tellement de germanismes sans s'en rendre compte...* » : *entre insécurité et identité linguistiques : le cas du français à Neuchâtel (Suisse)*, in : Michel Francard, avec la collaboration de Geneviève Geron et Régine Wilmet (edd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10-12 novembre 1993*, vol. 1, Louvain, Peeters/Louvain-la-Neuve, Institut de linguistique, 121-136.
- Develey, Emmanuel (1808), *Observations sur le langage du Pays de Vaud*, Lausanne, paru pour la première fois en 1807 dans *Notices d'utilité publique, particulièrement destinées à faire connaître les travaux de la Société d'Émulation du Canton de Vaud*, tome 2, Lausanne, 217-250.
- Develey, Emmanuel (1824), *Observations sur le langage du Pays de Vaud*, Lausanne [édition augmentée du précédent].

- DSR = André Thibault (²2004 [1997]), *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Zoé (deuxième édition revue et augmentée préparée par Pierre Knecht).
- Dudan, Camille (1940), *Le français, notre langue : Chroniques données au micro de Radio-Lausanne*, Bienne, Chandelier.
- Dudan, Camille (1948), *La paille et la poutre, ou les surprises du langage*, Lausanne, Payot.
- Dupertuis, Félix (1892), *Recueil des locutions vicieuses les plus usitées dans le canton de Vaud, recueillies et mises en ordre alphabétique, avec leur signification française*, Lausanne, Payot.
- François, Alexis (1907), *Les provincialismes suisses-romands et savoyards de J. J. Rousseau*, Annales de la Société J. J. Rousseau 3, 1-67.
- Frêne, Théophile Rémy (1993), *Journal de ma vie [1727-1804]*, édition établie sous la direction d'André Bandelier, Société jurassienne d'Émulation, Porrentruy, Éditions Intervalles, Bienne, 5 vol. (cf. en particulier l'*Index linguistique*, rédigé par Violaine Spichiger, vol. 5, p. 135-275).
- Galland, Bertil (1998), compte rendu de DSR 1997, paru dans *Le Nouveau Quotidien*, Lausanne, 16 janvier 1998, 25.
- Gaudy, Jean-Amé (1820), *Glossaire genevois, ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*, Genève, Sestié.
- Gaudy, Jean-Amé (²1827), *Glossaire genevois, ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*, Genève/Paris, Barbezat/Delarue.
- GPSR = Institut des patois de la Suisse romande (1924), *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel, Attinger.
- Grangier, Louis (1864), *Glossaire fribourgeois, ou recueil des locutions vicieuses usitées dans le canton de Fribourg*, Fribourg, Clerc.
- Grangier, Louis (1868), *Supplément au Glossaire fribourgeois*, Fribourg, Fragnière.
- Greub, Yan/Chambon, Jean-Pierre (2009), *Histoire des variétés régionales dans la Romania : français/Geschichte von regionalen Varietäten in der Romania : Französisch*, in : Gerhard Ernst et al. (edd.), *Romanische Sprachgeschichte/Histoire linguistique de la Romania*, vol. 3, Berlin/New York, de Gruyter, 2552-2565.
- Guillebert, Alphonse (1825), *Le dialecte neuchâtelois. Dialogue entre Mr Patet et Mlle Raveur, sa cousine*, Neuchâtel, Wolfrath.
- Guillebert, Alphonse (1829-1832), *Fautes de langage corrigées, ou Dialogue entre Mr P. et Mlle R., précédé d'un dialogue entre le critique et l'auteur*, Neuchâtel, Gerster.
- Humbert, Jean (1852), *Nouveau glossaire genevois*, Genève, Julien.
- Itten, Albert/Bastian, Roger (1970), *Santé ! Conservation...*, Lutry, Bastian.
- Itten, Albert/Bastian, Roger (1975), *En ça... en là !*, Lutry, Bastian.
- Jolivet, Rémi (1981), *Méthodes d'approche d'un continuum linguistique : l'exemple des formes verbales surcomposées en français*, Bulletin de la section de linguistique de la Faculté des Lettres de Lausanne 4, 133-211.
- Jolivet, Rémi (1984), *L'acceptabilité des formes verbales surcomposées*, *Le français moderne* 52, 159-176.
- Jolivet, Rémi (1986), *Le passé surcomposé : emploi « général » et emploi « régional »*, in : Comité d'organisation des Mélanges offerts à R. Sindou, *Mélanges d'onomastique, linguistique et philologie offerts à Monsieur Raymond Sindou*, Ronchamp/Millau, Presses de la société des imprimeries Maury, 109-116.
- Knecht, Pierre (1978), *Le français en Suisse Romande : aspects linguistiques et sociolinguistiques*, in : Albert Valdman (ed.), *Le français hors de France*, Paris, Champion, 249-258.
- Knecht, Pierre (1985), *La Suisse romande*, in : Robert Schläpfer (ed.), *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Zoé, 125-169.
- Knecht, Pierre (1993), *William Pierrehumbert, pionnier exemplaire de la lexicographie du français régional*, in : Gerold Hilty (ed.), *Actes du XX^e Congrès international de Linguistique et Philologie Romanes, Université de Zurich (6-11 avril 1992)*, vol. 4, Tübingen/Bâle, Francke, 175-188.
- Knecht, Pierre (1995), *Le français en Suisse romande*, in : Gérard Antoine/Robert Martin (edd.), *Histoire de la langue française 1914-1945*, Paris, CNRS-Éditions, 751-759.
- Knecht, Pierre (1996), *La Suisse romande : aspects d'un paysage francophone conservateur*, in : Didier de Robillard/Michel Beniamino (edd.), *Le français dans l'espace francophone : Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, vol. 2, Paris, Champion, 759-770.
- Knecht, Pierre (2000), *Les germanismes lexicaux dans la Suisse latine : idéologie et réalité*, in : Danièle Latin/Claude Poirier (edd.), *Contacts de langues et identités culturelles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 45-53.
- Knecht, Pierre (2004), *Le plus ancien commentaire du discours provincial en Suisse romande : François Poulain de la Barre*, in : Philippe Caron (ed.), *Les Remarqueurs : sur la langue française du 16^e siècle à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 119-124.

- Knecht, Pierre/Rubattel, Christian (1984), *À propos de la dimension sociolinguistique du français en Suisse romande*, *Le Français moderne*, 52/3-4, 138-150.
- Kristol, Andres (2009), *Contact des langues et emprunts. L'influence du français sur les parlers galloromans de la Suisse romande*, in : André Thibault (ed.), *Galicismes et théorie de l'emprunt linguistique*, Paris, L'Harmattan, 71-91.
- Lengert, Joachim (1994), *Regionalfranzösisch in der Literatur : Studien zu lexikalischen und grammatischen Regionalismen des Französischen der Westschweiz*, Basel/Tübingen, Francke.
- Lengert, Joachim (1998), *Les Helvétismes de Suisse romande au XIX^e siècle, d'après le « Journal intime » d'Henri-Fr. Amiel*, Paris, Klincksieck.
- Littre, Émile (1877), *Dictionnaire de la langue française. Supplément*, Paris, Hachette.
- Loi fédérale (2007) : Confédération suisse (2007), *Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques*, Berne, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20062545/index.html> (1.1.2010).
- Lüdi, Georges (1981), *Sémantique, syntaxe et forme casuelle. Remarques sur la construction aider à qn en français romand*, *Vox Romanica* 40, 85-97.
- Lüdi, Georges/Werlen, Iwar, en collaboration avec Sarah Colombo, et al. (2005), *Le paysage linguistique en Suisse. Recensement fédéral de la population 2000*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique (OFS).
- Manno, Giuseppe (1994), *Le français non conventionnel en Suisse romande. Étude sociolinguistique menée à Neuchâtel et à Genève*, Berne, Lang.
- Manno, Giuseppe (2002), *La dynamique interne propre au français régional de Suisse romande : réflexions théoriques et méthodologiques autour d'un facteur sous-estimé*, in : Pascal Singy (ed.), *Le français parlé dans le domaine francoprovençal. Une réalité plurinationale*, Berne, Lang, 83-111.
- Marzys, Zygmunt (1971), *Les emprunts au français dans les patois*, in : Zygmunt Marzys, avec la collaboration de François Voillat (edd.), *Actes du Colloque de dialectologie francoprovençale organisé par le Glossaire des Patois de la Suisse Romande, Neuchâtel, 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel, Faculté des Lettres/Genève, Droz, 173-194.
- Matthey, Marinette/Maître, Raphaël (2007), *Poids relatif du dialecte local et du français dans un répertoire bilingue – Évòlène*, in : David Trotter (ed.), *Actes du XXIV^e Congrès international de Linguistique et Philologie Romanes*, tome 2, Tübingen/Bâle, Francke, 49-61.
- Meijer, Marcel Philip (1962), *Enquête sur le français d'enfants lausannois*, Amsterdam, Meppel.
- Meizoz, Jérôme (1997), *Ramuz. Un passager clandestin des Lettres françaises*, Genève, Zoé.
- Meizoz, Jérôme (1998), *Le droit de « mal écrire ». Quand les auteurs romands déjouent le « français de Paris »*, Genève, Zoé.
- Merle D'Aubigné, Pierre (1790), *Éléments de Grammaire française*, Genève.
- Métral, Jean-Pierre (1977), *Le vocalisme du français en Suisse romande. Considérations phonologiques*, *Cahiers Ferdinand de Saussure* 31, 145-176.
- Moreau, Thérèse (2003), *Writing Genders : French in Helvetia*, in : Joy Charnley/Malcolm Pender (edd.), *Living with Languages. The Contemporary Swiss Model*, Berne, Lang, 53-67.
- Natsch, Clara (1972 [1924]), *Poulain de la Barres Bemerkungen zum Genfer Französisch*, thèse de doctorat (Zürich, 1924), Chur, Buchdruckerei AG Bündner Tagblatt.
- Nicollier, Jean (1939), *Dans le parc aux huitres. Le français tel qu'on le massacre*, Lausanne, Roth.
- Nissille, Christel (2014), « Français provincial » et « français régional » : des traditions en filigrane dans le « Glossaire des patois de la Suisse romande », in : Yan Greub/André Thibault (edd.), *Dialectologie et étymologie galloromanes : Mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau*, Strasbourg, Éditions de Linguistique et de Philologie, 307-329.
- Péter, Auguste (1828), *Vocabulaire usuel de la langue française, contenant un choix de mots dont la connaissance est indispensable à ceux qui veulent parler et écrire avec élégance et facilité*, Genève, Barbezat et Delarue.
- Péter, Auguste (1841), *Nouvelle cacologie, ou Dictionnaire des locutions vicieuses et des difficultés de la langue française [...]*, Genève/Paris, Hachette.
- Péter, Auguste (1842), *Corrigé de la nouvelle cacologie et de la phraséologie, ou dictionnaire des locutions vicieuses et des difficultés de la langue française [...]*, Genève/Paris, Hachette.
- Pierrehumbert, William (1926), *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Attinger, 1926 (l'ouvrage est d'abord paru en fascicules, de 1921 à 1925).
- Poulain de la Barre, François (1691), *Essai des remarques particulières sur la Langue Française, pour la ville de Genève*, Genève.
- Prikhodkine, Alexei (2002), *Lexique régional et insécurité linguistique : quels rapports en Pays de Vaud ?*, in : Pascal Singy (ed.), *Le français parlé dans le domaine francoprovençal. Une réalité plurinationale*, Berne, Lang, 139-163.

- Prikhodkine, Alexei (2011), *Dynamique normative du français en usage en Suisse romande : enquête sociolinguistique dans les cantons de Vaud, Genève et Fribourg*, Paris, L'Harmattan.
- Quinche, Philippe (1909), *De l'influence de l'allemand sur le parler populaire de la Suisse française*, Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht 8, 305-321.
- Roux, Jean (1921), *L'argot du soldat romand*, Bâle, Société suisse des traditions populaires.
- Schenk, Marc-Fernand (1993), *Notre autrefois*, Neuchâtel, Mon Grenier.
- Schläpfer, Robert, et al. (²1989 [1985]), *La Suisse aux quatre langues*, adaptation et traduction de l'allemand [Die viersprachige Schweiz] sous la dir. de Pierre Knecht et Christian Rubattel, Genève, Zoé.
- Schüle, Ernest (1971), *Documents de français régional actuel*, Revue neuchâteloise 54, 11-23.
- Schüle, Ernest (1981), *Helvétismes d'usage courant communiqués à la Rédaction Larousse, 1978*, in : *Actes du colloque « Les français régionaux », Québec, 21 au 25 octobre 1979*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 232-238.
- Schüle, Rose Claire (1971), *Comment meurt un patois*, in : Zygmunt Marzys, avec la collaboration de François Voillat (edd.), *Actes du Colloque de dialectologie francoprovençale organisé par le Glossaire des Patois de la Suisse Romande, Neuchâtel, 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel, Faculté des Lettres/Genève, Droz, 195-207.
- Schwab, Sandra/Racine, Isabelle (2012), *Le débit lent des Suisses romands : mythe ou réalité ?*, Journal of French Language Studies 23, 1-15.
- Schwab, Sandra, et al. (2012), *An Acoustic Study of Penultimate Accentuation in Three Varieties of French*, Proceedings of Speech Prosody, 266-269.
- Singy, Pascal (1996), *L'image du français en Suisse romande : une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan.
- Singy, Pascal (ed.) (2002), *Le français parlé dans le domaine francoprovençal*, Berne, Lang.
- Singy, Pascal (2002), *Accent vaudois : le complexe des riches ?*, in : Pascal Singy (ed.), *Le français parlé dans le domaine francoprovençal. Une réalité plurinationale*, Berne, Lang, 165-186.
- Snell, Honoré (1960), *Le langage familier d'un collégien en 1900*, Glossaire genevois, Genève, Achès.
- Statistique suisse (2014a) : Office fédéral de la statistique (2014a), *Statistique suisse. Effectif de la population 2014 : résultats définitifs*, Neuchâtel, http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/new/nip_detail.html?gnpID=2015-055 (4.10.2015).
- Statistique suisse (2014b) : Office fédéral de la statistique (2014b), *Statistique suisse. Langues, religions – Données, indicateurs*, Neuchâtel, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/05/blank/key/sprachen.html> (4.10.2015).
- Thibault, André (1998), *Légitimité linguistique des français nationaux hors de France : le cas du français de Suisse romande*, Revue québécoise de linguistique 26/2, 25-42.
- Thibault, André (2000a), *Le traitement des emprunts dans le Dictionnaire suisse romand : aperçus théoriques et méthodologiques*, in : Danièle Latin/Claude Poirier (edd.), *Contacts de langues et identités culturelles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 69-84.
- Thibault, André (2000b), *Le Petit Dictionnaire suisse romand*, Genève, Zoé.
- Thibault, André (2008), *Lexicographie scientifique et aménagement linguistique : l'expérience du Dictionnaire suisse romand*, in : Claudine Bavoux (dir.), *Le français des dictionnaires Ou Le français des (auteurs de) dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck, 89-100.
- TLF = (1971-1994), *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, 16 vol., Paris, CNRS.
- Voillat, François (1971), *Aspects du français régional actuel*, in : Zygmunt Marzys, avec la collaboration de François Voillat (edd.), *Actes du Colloque de dialectologie francoprovençale organisé par le Glossaire des Patois de la Suisse Romande, Neuchâtel, 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel, Faculté des Lettres/Genève, Droz, 216-241.
- Wissler, Gustav (1909), *Das schweizerische Volksfranzösisch*, thèse de doctorat (Berne 1908), Erlangen, K.B. Hof- und Universitäts-Buchdruckerei von Junge & Sohn.